

Dénomination et suppression de voies

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Assemblée Communale est invitée à formaliser la suppression des dénominations de voies suivantes qui n'ont pas à être maintenues en raison de la modification de diverses opérations d'urbanisme :

. **Chemin Marius MESSMER** - disparu dans l'aménagement de la zone TEMIS

. **Rue de Pavie, rue de Turin, rue de Florence** - voies prévues lors de la construction de Planoise, mais qui n'ont jamais été réalisées.

. **Chemin de la Ferme Prabey** - disparu dans l'aménagement de la zone commerciale de Châteaufarine.

De plus, il conviendrait de modifier la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 1968, relative à la dénomination de la rue Berthoud en remplaçant le prénom Jules, donné par erreur, par celui de Ferdinand. Il s'agit en effet de **Ferdinand BERTHOUD**, horloger de génie 1727-1807. Il est l'auteur d'un traité des horloges marines et d'une célèbre «Histoire de la mesure du temps par les horloges».

Par ailleurs et à l'occasion de l'importante exposition «Les Fragonard de Besançon», il est proposé, en accord avec l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque, de rendre hommage à **Marie-Lucie CORNILLOT** (1905-2003), responsable de la bibliothèque de 1939 à 1941, ensuite Conservatrice du Musée des Beaux-Arts jusqu'en 1972.

En présence de M. Pierre ROSENBERG de l'Académie Française, Président Directeur Général honoraire du Musée du Louvre et de Mme Francine MARIANI-DUCRET, Directrice des Musées de France, l'espace situé devant la façade du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, donnant rue Goudimel lui serait dédié.

Première femme conservateur d'un musée classé, première femme à siéger dans une commission d'art sacré, première femme membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Besançon, elle a également mis sur pied, en qualité de correspondante du Ministère de la Culture, le premier service culturel d'Etat en Région, cela bien avant la création des Directions Régionales des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voudrais vous réitérer ma demande d'il y a quelques mois ; je vous avais déjà interrogé sur l'utilité de garder la dénomination de la rue des Boucheries où il n'y a plus de rue, plus de boucherie et je me demandais pourquoi on n'avait pas profité de ce dossier suppression de voies pour le faire, on aurait pu en profiter agréablement.

M. LE MAIRE : Qu'il n'y ait plus de boucherie d'accord, mais il y a la rue des Boucheries et je connais des gens qui y habitent.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Moi aussi.

M. LE MAIRE : Mais alors au lieu d'habiter 7 rue des Boucheries, ils habiteront 7 place de la Révolution ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Oui. La poste met 8 place de la Révolution dans un cas sur deux.

M. LE MAIRE : Mais s'il n'y a plus de révolution aussi ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Mettons le marché alors.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.